



FONDS D'INVESTISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Appel à projets 2020 – Associations sportives

Lors de l'adoption de son budget pour 2018, le Conseil départemental a adopté une nouvelle Autorisation de Programme portant sur deux ans d'un montant total de **380 000 €**.

Le fonds départemental est destiné à aider, sous certaines conditions, les associations implantées dans le département justifiant au moins d'une année d'existence, à financer leurs projets d'investissement :

- Acquisition de matériels ou d'équipements ;
- Réalisation de travaux de rénovation, de réhabilitation et de restauration.

Bénéficiaires : Associations affiliées à une fédération sportive agréée justifiant d'un an d'existence et dont le siège social est en Indre-et-Loire (à l'exclusion des Comités départementaux).

Critères d'attribution :

- Instruction des dossiers de demande d'aide départementale à partir d'un montant minimum de devis de **2 000 € HT** ;
- Taux de financement **maximum** de la dépense subventionnable : **50%** (selon plan de financement ;
- Le versement de la subvention interviendra à réception de la totalité des factures certifiées payées et établies au nom du bénéficiaire, après le vote de la subvention ;
- Les factures acquittées devront être réceptionnées dans un délai maximum de 2 ans ;
- Marquage des équipements : le partenariat du Conseil départemental doit apparaître lisiblement sur le matériel subventionné, soit de manière imprimée, soit par l'apposition d'un logotype (autocollant), conformément à la charte graphique en vigueur.

Travaux, matériels et équipements non éligibles :

- Les travaux de construction de salles, bâtiments et équipements sportifs ;
- Le mobilier ;
- Les matériels de communication, de signalétique ;
- Les matériels et logiciels informatiques dédiés à la bureautique ;
- Les coupes, récompenses, trophées ;
- Les tenues sportives de compétition (shorts, maillots, bas...).

Critères de sélection des projets :

- La dimension territoriale ;
- La dimension multi-partenariale ;
- Le montage et la viabilité financière du projet (budget, qualité du plan de financement)

Calendrier : l'appel à projet est ouvert du **1^{er} février au 31 mars 2020**.

Contact : Lionel PAQUET
Chargé de mission Vie Associative
Service Action Culturelle, Sports et Vie Associative
Tel : 02.47.31.47.32 p. 63142 ; Mel : sports@departement-touraine.fr